



Pour l'assimilation des retraité(e)s

Le corps des professeurs des écoles a été créé en 1990. Il s'accompagnait d'un dispositif d'intégration des instituteurs en activité. Ce dispositif, prévu pour s'achever en 2007, comprenait un engagement formel d'assimilation des institutrices et instituteurs retraités dans ce nouveau corps en janvier 2008. La pension de tous ceux qui perçoivent une retraite d'instituteur doit être revalorisée sur la base d'un reclassement dans le corps des professeurs des écoles.

Selon le ministère, à la rentrée 2007, environ 116 000 retraités de l'enseignement du premier degré percevaient une pension d'instituteur.

Cette mesure d'assimilation qui découlait du plan d'intégration a été reprise dans la loi Fillon concernant les retraites; elle a été rappelée dans toutes les réponses ministérielles aux questions posées par les parlementaires.

Cette mesure d'équité constitue un engagement gouvernemental qui doit aujourd'hui être respecté.

AVEC LE SNUIPP, JE DEMANDE :

- l'ouverture rapide de négociations, afin de mettre en œuvre les modalités d'assimilation des institutrices et instituteurs retraités intégrant une mesure dérogatoire immédiate permettant d'ouvrir cette perspective.

Il est plus que temps de mettre un terme à cette injustice.

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE